



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grippe

Question écrite n° 60199

Texte de la question

M. René Rouquet attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les préoccupations grandissantes de nos concitoyens, qui s'interrogent légitimement sur les mesures gouvernementales contre le risque de pandémie de grippe A-H1N1, et qui s'inquiètent notamment de l'annonce d'un éventuel projet de campagne de vaccination systématique. Cette incertitude est particulièrement vive dans les populations les plus fragiles, particulièrement les personnes âgées qui, à l'heure où le Gouvernement mène une campagne de communication d'ampleur nationale aux accents particulièrement alarmistes, ne manquent pas de s'interroger sur l'efficacité de la vaccination de masse qui serait envisagée. Dans la mesure où des interrogations légitimes subsistent, quant à l'adaptation du vaccin au virus, la disponibilité du vaccin avant le pic épidémique, le risque d'effets secondaires et l'éventuelle gravité de leurs conséquences pour certains, la question de la pertinence des mesures envisagées reste actuellement posée et devient aujourd'hui source d'inquiétude, pour nombre de nos concitoyens. Aussi, il la remercie de bien vouloir lui apporter des éclaircissements sur la nécessité réelle de mettre en place d'une mesure aussi coûteuse et radicale que la vaccination de masse qui semble envisagée, et il la prie de lui indiquer les dispositions prises, compte tenu de la possibilité de risques secondaires non pertinemment évalués, pour éviter de connaître des cas identiques à ceux qui ont suivi la campagne de vaccination contre l'hépatite B, qui ne sont aujourd'hui toujours pas reconnus et posent à l'évidence la question du rapport bénéfice-risque de la vaccination de masse.

Texte de la réponse

Tous les infectiologues s'accordent à dire que la vaccination est le meilleur moyen de se protéger contre les maladies infectieuses. C'est donc également le cas pour la grippe A (H1N1). La vaccination organisée dans le cadre de la lutte contre la pandémie grippale de type A (H1N1) reprend toutes les garanties proposées dans le cadre des campagnes de vaccination habituelles. La campagne de vaccination actuellement menée s'accompagne en outre d'une étude de pharmacovigilance renforcée afin de détecter des effets indésirables rares tels que des complications neurologiques ou des événements inattendus. Chaque semaine, l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS) publie un bulletin complet. Les vaccins utilisés pour la campagne de vaccination contre le virus A (H1N1) satisfont tous aux exigences réglementaires européennes ou françaises en termes d'efficacité et de tolérance. Conformément aux pratiques en vigueur, l'ensemble des informations disponible est accessible sur le site de l'AFSSAPS, ainsi que sur le site <http://www.pandemie-grippale.gouv.fr>. Enfin, toute personne souhaitant se faire vacciner a la possibilité de prendre connaissance des informations et notices relatives aux vaccins, peut interroger le médecin chargé de l'entretien préalable et fait état, sur le questionnaire médical qui lui est remis, de la bonne prise d'information avant de consentir à la vaccination.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60199

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 2009, page 9391

Réponse publiée le : 9 mars 2010, page 2790